

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026**

*Convocation en date du 3 juin 2026,*  
Nombre de délégués en exercice : 42

**N° D2026034**

**Objet : Election des membres de  
la Commission d'Appel d'Offres**

*Sous la présidence de Bernard PERRET*

Secrétaire de séance : M. Patrick LEVET

Nombre de membres	
En exercice	Votants
42	38
Pour	37
Contre	0
Abstention	1

**Présents :**

GBA : Jean Pierre ARRAGON – Christelle BERARDAN - Jean Luc EMIN – Isabelle FLAMAND - Patrick LEVET – MONTEIRO Rita – Andy NKUNDIKIJE – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Christine PIOTTE - Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET

CCPA : Béatrice DALMAZ – Vincent MANCUSO - Laurent REYMONT BABOLAT - Fabien THOMAZET – Frédéric TOZEL

CCD : Jean Paul COURRIER - Christophe MONIER –

CCMP : Georges BAULMONT – Valérie BERGER - Claude CHARTON

3 CM : Jean Christophe DETRE – Franck GENILLON

CCBS : Eric DIOCHON - Philippe PLENARD – Dominique SAVOT

CCRAPC : Vincent BOURDEAUDUCQ – Christophe FOURNIER

CCV : Claude JACQUET

**Excusés remplacés par le suppléant :**

GBA : Bernard BIENVENU remplacé par Isabelle FRANCK

CCPA : Jean Louis GUYADER remplacé par Elisabeth LAROCHE -

Eric BEAUFORT remplacé par Daniel MARTIN

**Excusés ayant donné procuration :**

CCPA : Serge MERLE pouvoir à Vincent MANCUSO – Jean Marc RIGAUD pouvoir à Béatrice DALMAZ

CCD : Isabelle DUBOIS pouvoir à Christophe MONIER – Patrick MATHIAS pouvoir à Jean Paul COURRIER

**Excusés :**

GBA: Jonathan GINDRE

CCD: Caroline BASTOUL

3CM : Philippe BELAIR

**Absent :**

HBA : Laurent COMTET

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 à L. 1414-4, L. 2121-21, L. 3121-15 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

Vu la délibération D2026024 en date du 27 mai 2026 fixant les conditions de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres de la CAO ;

Vu les listes déposées dans les conditions fixées par le Comité syndical ;

Le président constate qu'une seule liste a été déposée selon les conditions fixées par la délibération D2026024.

Le Président procède à la lecture de la liste :

Candidats membres titulaires :

- Andy NKUNDIKIJE
- Serge MERLE
- Christophe MONIER
- Philippe PLENARD
- Georges BAULMONT

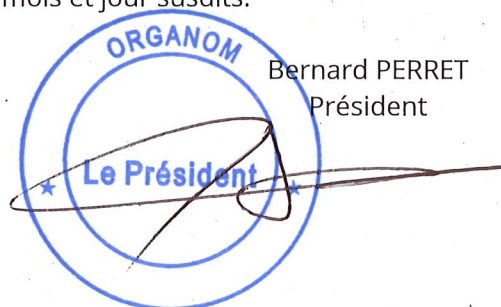
Candidats membres suppléants :

- Franck GENILLON
- Christophe FOURNIER
- Claude JACQUET
- Patrick LEVET
- Vincent MANCUSO

La liste a obtenu 37 voix.  
1 abstention

Le Comité syndical **PROCLAME** élus membres titulaires de la CAO : Messieurs NKUNDIKIJE, MERLE, MONIER, PLENARD et BAULMONT et membres suppléants : Messieurs GENILLON, FOURNIER, JACQUET, LEVET et MANCUSO.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

 Bernard PERRET  
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.